



MARNE
Marlotte

République Française
Département SEINE ET

Commune de Bourron

Berger Levrault

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	23

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 18/12/2025
Et
Publication ou notification du :
18/12/2025

L'an 2025, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 02/12/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LOTT Myriam, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. GANDON Jean-Charles à M. BOUILLETTE Lionel, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme HAMEL Catherine, Mme MOURICHON Véronique à Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme PACTON Stéphanie

CM2025_40 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par contre, préalablement au vote du budget primitif 2026, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

.../...

.../... (suite de la délibération n°CM2025_40)

Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
2051 – Immobilisations incorporelles	9 200,00 €	2 300,00 €
20422 – Subventions d'équipement Bâtiments & Installations	6 900,00 €	1 725,00 €
2046 – Subventions d'équipement versées	27 936,00 €	6 984,00 €
212 - Agencement & aménagements terrains	93 100,00 €	23 275,00 €
2131 – Construction bâtiments publics	125 630,00 €	31 407,50 €
2151 - Réseaux de voiries	213 104,00 €	53 276,00 €
2152 - Installations de voirie	23 915,00 €	5 978,75 €
21538 – Autres réseaux	83 000,00 €	20 750,00 €
2156 – Matériel & outillage d'incendie	47 003,00 €	11 750,75 €
2157 – Matériel & outillage technique	34 960,00 €	8 740,00 €
21622 - Biens historiques & culturels mobiliers	16 850,00 €	4 212,50 €
2182 – Matériel de transport	10 000,00 €	2 500,00 €
2183 – Matériel informatique	5 250,00 €	1 312,50 €
2184 – Matériel de bureau & mobilier	6 058,00 €	1 514,50 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	17 380,00 €	4 345,00 €
231 – Immobilisations en cours	1 917 801,00 €	479 450,25 €
TOTAL	2 638 089,00 €	659 521,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Stéphanie PACTON

